



CONFIEZ VOS FORMALITÉS À DES SPÉCIALISTES !

Structures employant des salariés

Le bulletin de paie est bénéfique pour votre entreprise !

- 1 Respect** de la législation à l'évolution rapide
- 2 Limiter les risques** de réclamations des salariés
- 3 Gain** de temps sur la veille juridique
- 4 Respecter** le formalisme lié à la paie



Si vous êtes dans une de ces situations...

- Comment faire pour **ne plus avoir d'erreurs** dans la rédaction de mes bulletins de paie ?
- La rédaction est compliquée.** Elle nécessite une veille juridique importante et une gestion pointue du personnel.
- Je ne suis pas sûr de bien appliquer toutes les **règles imposées** par la convention collective dont je dépends.
- La gestion des congés payés, des congés spéciaux, des arrêts de travail, la veille sur les changements de taux, la DADS, les déclarations obligatoires..., tout cela représente un travail **long, coûteux et dangereux**. Puis-je en être débarrassé ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Vos bulletins de paie :
sous-traitez les !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Équipe dédiée au niveau de compétence élevé
- 2 Classement optimisé suivi dans le temps
- 3 Possibilité de consulter en ligne
- 4 Des outils informatiques fiables et à jour
- 5 Modalités de co-production ajustées



NOTRE OFFRE DE SERVICES



Préparation et élaboration des bulletins

Déclarations périodiques des charges et salaires

Prix sur devis selon prestations



SUD CONSEIL

GENERALE D'EXPERTISE ET DE CONSEIL
Audit, Conseil, Expertise

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance

Adhérent



Membre



www.sudconseil.com
gec@sudconseil.com

35, Rue de Paris
06000 Nice
Tél. 04 92 47 66 10

